



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt :

Franz Fayot (LSAP)

Luxembourg, le 14 décembre 2023

Motion

La Chambre des Député-e-s,

considérant

- la résolution 77/276 adoptée par consensus le 29 mars 2023 par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- l'impact du changement climatique sur les futures générations ;

rappelant

- que le gouvernement luxembourgeois peut intervenir auprès de la Cour internationale de Justice par l'intermédiaire d'une soumission écrite ou orale ;

invite le Gouvernement

- à analyser, en amont de la COP29, la possibilité d'une soumission écrite auprès de la Cour internationale de Justice en faveur de la reconnaissance d'un principe de justice climatique et intergénérationnelle.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 20 mars 2024

Le Secrétaire général,

Le Président,

Laurent Scheeck

Claude Wiseler